

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2014

Convocation : 8 décembre 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 16 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : Mmes Poussard, Velin, Godard, Barathon, MM Rouby, Schaal, Raoult, Leipert, Guerbois, Varin

Absents excusés : F. Colin-Manderscheid (pouvoir à Mme Poussard), B. Lebreton (pouvoir à M. Varin), Mme Joubert (pouvoir à Mme Velin), E. Martin-Gbeassor, D. Cornuejols.

Secrétaire de séance : D. Godard

## **Plan Local d'Urbanisme – lancement de la procédure**

Le droit des sols de la commune de GUAINVILLE est actuellement régi par un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 mai 1999. Il a fait l'objet de modifications, le 18 février 2010. Madame Poussard rappelle au Conseil que les POS seront caducs au 31 décembre 2015.

Au vu des évolutions législatives et des besoins d'adaptation du droit des sols du territoire de GUAINVILLE, il convient d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, afin de favoriser une maîtrise de la consommation d'espaces et de préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse à ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Les principaux objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont les suivants:

- La mise en compatibilité de la commune avec les exigences législatives et réglementaires actuelles et pour une gestion globale du territoire,
- L'intégration des conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis à l'article L 121-1 du code de l'urbanisme et notamment ceux issus de la loi dite « Grenelle 2 » et de la loi ALUR, tels que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation et la remise en état des continuités écologiques, la maîtrise de la consommation des espaces
- La mise en cohérence de l'évolution spatiale et démographique afin d'aboutir à une gestion économe de l'espace,
- La nécessité d'articuler l'échelle communale avec les échelles supra communales (Schéma Régional Climat Air Energie (SCRAE), Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE), le Plan Climat Energie Régional (PCER) ...);
- La recherche d'un développement socio-spatial équilibré.
- Assurer un développement urbain maîtrisé entre le bourg et les hameaux au regard des objectifs démographiques de la commune tout en limitant l'étalement urbain.
- Préserver le caractère rural et le patrimoine de la commune.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, conformément aux articles L123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PLU et d'arrêter les modalités de concertation exposées ci-après. Le dispositif de concertation doit permettre de faire participer le plus grand nombre de personnes (habitants, associations, acteurs économiques, ...) à la définition de l'avenir de leur commune et d'enrichir le débat.

Les modalités de concertation prévues selon les articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme sont les suivantes :

- Affichage de la présente délibération en mairie ;
- Parution dans le journal départemental ou le bulletin municipal ;
- Organisation d'ateliers avec le public ;
- Mise à disposition d'un dossier d'information avec un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations ;
- Organisation de réunion publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire l'élaboration de son PLU sur l'ensemble du territoire de la commune, visée aux articles L 123-1 et suivants et R 123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme et autorise Madame le Maire à signer tout document et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, en lien avec cette élaboration.

### **Demandes FDAIC 2015**

Le programme des travaux 2015, faisant l'objet de demandes de subventions FDAIC est arrêté :

- *Elaboration du Plan Local d'Urbanisme.*
- *Création d'un espace cinéraire*
- *Réfection de toiture de la salle d'archives derrière l'église*

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité ce programme et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au Conseil Général au titre du FDAIC.

Parallèlement, il est demandé à Madame le Maire de se rapprocher des parlementaires pour obtenir une aide de la réserve parlementaire pour l'espace cinéraire, la mise aux normes de l'électricité des services techniques et la toiture du local d'archives.

### **Demande de subvention – fonds de péréquation**

Le Conseil sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'année 2014.

### **Adhésion au groupement d'achat d'électricité**

La disparition prochaine de certains tarifs réglementés en électricité va imposer aux communes de mettre en concurrence leurs fournisseurs. Pour cela, le SDE 28 a monté un groupement d'achat d'électricité avec d'autres syndicats afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Les sites concernés ont une puissance électrique supérieure à 36 KVa. Mme Poussard rappelle au Conseil que la salle des fêtes a actuellement un compteur à 30 KVa mais que la puissance pourrait être amenée à évoluer et que cette adhésion est gratuite. Dans l'immédiat, la commune n'est pas concernée mais il est utile de marquer notre volonté de s'inscrire dans un groupement d'achat en vue de la fin des tarifs règlementés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes et autorise Madame le Maire à la convention.

Madame Poussard précise au Conseil que suite à la dernière réunion du SDE, le taux de subventionnement de la suppression des lampes à vapeur de mercure est passé de 40 à 50 % avec effet rétroactif.

## **Etude de devis**

Pose d'un relais de délestage dans la salle des fêtes. Deux devis ont été reçus :

- M. Guyot pour un montant HT de 564,00 €
  - M. Bled pour un montant HT de 964,00 €
- Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de M. Guyot.

## **Renouvellement convention MSA**

Le contrat de médecine de prévoyance des agents de la commune arrive à échéance le 31 décembre prochain. A l'unanimité, le Conseil décide de le renouveler pour un an à compter du 1er janvier 2015, à raison de 96 € par an et par agent. Un rapprochement avec Sistel, second organisme, pourrait ensuite être envisagé en raison de la forte augmentation opérée (en 2014, le montant par agent était de 83 €).

## **Indemnité de conseil au Receveur Municipal**

A l'unanimité, le Conseil décide de verser à M. Christian Fayol, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, pour toute la durée du mandat en cours, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires dont le montant pour 2014 est de 30,49 €

## **Remboursement de sinistre – logements sociaux**

Le 10 octobre dernier, une expertise a eu lieu dans les logements sociaux. Des désordres ont été constatés dans un bac à douche, fuites de couverture, ouvrants déformés et tâches de condensation dans les différents logements.

La commune a donc fait jouer sa garantie dommages-ouvrage.

A l'unanimité, le Conseil décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 3999,60 € correspondant au montant de l'indemnisation proposée et de faire réaliser les travaux induits.

## **Informations diverses**

Suite au dégrèvement de Cotisation Foncière des Entreprises qui est intervenu en 2013, la loi de finances rectificative n°2013-1279 a indiqué que la moitié de ce dégrèvement devait être pris en charge par la commune soit 1208 €. Pour ce faire, Madame Poussard a pris une décision de virement de crédit afin de pouvoir prendre en charge cette dépense. 1208 € ont été retirés de l'article 022 (dépenses imprévues) afin d'être crédités sur l'article 7391178.

Agglomération : le tarif de la redevance d'assainissement pour les habitants de la Bête concernés a été fixé à 1,17 € HT par m<sup>3</sup> par le conseil communautaire qui s'est déroulé ce lundi. Il convient d'ajouter 0,30 € HT correspondant aux frais de modernisation de réseau.

*commission déchets* : M. Schaal prend la parole : le règlement intérieur a été vu, les limites de dépôt par les professionnels ont été fixées ainsi que pour les particuliers. Des cartes nominatives vont être proposées à partir de 2015 pour accéder à toutes les déchetteries de l'agglomération. Dès le mois de janvier, les poubelles jaunes seront collectées toutes les semaines et un ramassage des encombrants est à nouveau prévu pour septembre. Un kit déchets va être distribué prochainement dans toutes les boîtes à lettres.

Arbre de Noël : 40 jouets ont été distribués. Un spectacle de conte musical et de marionnettes était proposé.

Repas des Anciens : 24 personnes étaient présentes. Madame Poussard adresse ses remerciements à Madame Zack pour la décoration de la salle.

## Lecture de courriers

Mme Cossavella demande la pose d'abri-bus dans les hameaux. Cette demande va être étudiée.

Conseil Général : la demande FDAIC pour la réfection de voirie de Gagneauville a été acceptée pour un montant de 3933 €

Remerciements pour le versement de subvention de l'AFSEP, la ligue contre le cancer et Bon'Eure de Vivre.

## Tour de table

Mme Velin a assisté à une réunion de la commission développement économique de l'Agglomération. Celle-ci va prendre en charge une assurance en cas d'impayé pour les propriétaires ayant des biens à louer, sous certaines conditions.

Lors d'une réunion avec le comité de pilotage Zéro Pesticide, il a été évoqué des mesures que les communes pourraient prendre pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières notamment.

Une rencontre a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France concernant les travaux à faire sur l'église.

Une demande de classement va être déposée ainsi qu'un appel de fonds sur la base de la participation de la population.

En mai prochain, une exposition aura lieu sur la guerre 39-45 à la salle des fêtes.

M. Leipert a assisté à une réunion de la commission Défense. La sensibilisation des citoyens à la défense nationale a été évoquée. Certaines communes font participer des classes aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai, les enfants chantent la Marseillaise.

L'association 79th Memory Group souhaite organiser une commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale en 2015 aux alentours de la Pentecôte. Une participation de 1 € par habitant serait sollicitée. A la majorité de 8 voix pour, le Conseil Municipal décide de participer à cette organisation.

La commission des plans d'eau progresse vers l'harmonisation de tous les syndicats.

Lors de la dernière réunion sur la sécurité routière, il a été rapporté l'augmentation des accidents cette année qui sont plus dus à l'incivisme qu'à la vitesse.

Mme Barathon a assisté à la commission assainissement. Après le règlement sur l'assainissement collectif qui a été adopté, la prochaine réunion concernera le règlement de l'assainissement non collectif.

Des problèmes d'éclairage public sont signalés en ce moment sur la Bâte.

M. Guerbois s'est renseigné sur les tarifs de changement d'essieu pour la remorque communale. Ceux-ci s'élèvent à environ 250 €

M. Raoult a assisté à la réunion de la commission d'aménagement du territoire. Les contrats européens ont été évoqués.

Lors de la réunion sur le plan local Habitat, une présentation des premiers diagnostics concernant le bassin de vie d'Anet, Ezy sur Eure et Ivry la Bataille a été faite. La prochaine réunion concernera les formes urbaines.

M. Rouby a assisté à une réunion du SICA. Dans le cadre des transferts de charge, le calcul de la participation des communes aux charges est basé sur le coût du transport scolaire de 2013. Certaines communes avaient demandé un calcul sur plusieurs années pour tenir compte de la variation du nombre d'élèves scolarisés.

La saison pêche est terminée. Le garde pêche accepte de continuer l'an prochain. Il faudra envisager un rempoissonnement. Le nombre de pêcheurs est à peu près identique à 2013.

Dans l'assistance, M. Rougier a assisté au repas des Anciens qui s'est bien déroulé. Il regrette le manque de représentants de la commune.

Il regrette le manque de décoration dans la commune en cette période de Noël.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, où en est le versement prévu de 50 € par enfant ? Pour l'instant, rien n'a été versé. Cette somme sera reversée à l'Agglomération qui est en charge de la gestion de ce temps.

Les devis qui sont adressés à la commune pour les travaux devraient être plus explicites.

L'avis de la présente réunion n'a pas été mis sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.